



LES FOUS CHANTANTS D'ALES 2020

23ème édition NOTICE-INFORMATION

Inscription et paiement en ligne <http://www.fouschantants.org> Pour nous l'inscription et le paiement en ligne sont un énorme gain de temps et de sécurité. Passer par le filtre de la saisie demande à notre responsable des inscriptions, un travail supplémentaire très important. Merci d'utiliser Internet au maximum *Merci de conserver au maximum le même patronyme (exemple : MARTIN-DURAND qui devient DURAND-MARTIN ou simplement DURAND créera un doublon et donc, pour nous, un nouveau choriste).*

Accueil : L'accueil et le retrait des dossiers se feront le vendredi 24 juillet de 15h à 21h30 au "village des choristes" (Fort Vauban). Les arrivées en train en gare d'Alès peuvent être prises en charge (voir le bulletin). Pour cela vous devrez signaler l'heure de votre arrivée.

Photo d'identité : Si vous vous inscrivez en ligne, elle doit être scannée et jointe à votre dossier. Pour une inscription « papier », elle doit être **collée** (pas d'agrafe ou rivet) à l'emplacement indiqué, sur le bulletin d'inscription. Une photo d'identité ne doit contenir que le visage et ses dimensions ne doivent pas dépasser 3 x 4 cm.

Tarif « jeunes »: Conditions strictes: Avoir moins de 26 ans le 24 juillet 2020 (vous devez être né(e) après le 20 juillet 1994) et joindre une photocopie de votre carte d'identité. Pour les mineurs le nom d'un référent adulte, présent au stage et ayant le statut choriste ou accompagnateur, est obligatoire (voir le bulletin).

Désistement : Toute demande d'annulation d'inscription par écrit ou courriel reçue avant le 15 juin de l'année de l'édition donnera lieu à un remboursement intégral. Après cette date il ne sera que partiel. Il n'y aura plus de remboursement à partir du samedi du début de l'édition.

Partitions : Les partitions provisoires et fichiers audio d'apprentissage pourront être téléchargés sur notre Site Internet (www.fouschantants.org) au fur et à mesure de leur mise en ligne. Les partitions officielles seront disponibles dans votre pochette d'accueil.

Hébergement (géré par nous) : L'hébergement est proposé du vendredi soir de début au dimanche matin de fin d'édition, inclus, dans des internats en chambres simples ou doubles.

Nous faisons au mieux pour assurer la répartition de ces chambres en fonction des disponibilités, de vos moyens de locomotion, et de vos désirs de voisinage exprimés dans votre inscription.

A compter de cette année, si vous souhaitez être logé en chambre individuelle une majoration vous sera facturée (voir le bulletin).

Les clés des chambres sont à retirer sur les lieux d'hébergement jusqu'à 21h30 dernier délai, **après avoir retiré votre dossier d'accueil**. Des navettes seront à votre disposition pour vous y diriger ou vous y amener. Les animaux sont strictement interdits dans le village des choristes et sur les lieux d'hébergement.

Attention : Les draps ne sont pas fournis et à compter de cette année nous ne fournirons plus les oreillers.

Accompagnateurs : L'accompagnateur est une personne qui, tout en n'étant pas choriste, désire accompagner un ou une choriste et participer à la vie du "village des choristes".

Comme un choriste il doit remplir une demande d'inscription avec photo d'identité.

Une place lui est réservée au parterre lors du spectacle final et il bénéficie comme le choriste de la gratuité lors des spectacles du Festival.

Attention ! Il peut assister aux répétitions sous le chapiteau mais il ne devra pas occuper une chaise de choriste.

Des chaises seront mises à disposition au fond du chapiteau.

Festival (spectacles annexes) : L'entrée aux spectacles du Festival est gratuite pour les choristes inscrits et les accompagnateurs.

Les Fous Chantants d'Alès - Notice Information - Suite

Handicap : Les personnes handicapées inscrites doivent être autonomes. Dans le cas contraire elles doivent être accompagnées d'une personne munie d'un badge spécifique qui leur sera délivré à l'accueil du village des choristes

Restauration : Un traiteur propose une restauration quotidienne dans le site du Fort Vauban, petits déjeuners, repas de midi et du soir.

A ce jour le prix des repas pour la semaine 2020 n'est pas connu. Pour information en 2019, à l'unité chaque repas de midi et du soir étaient vendus 13.50€ et les petits déjeuners 4.00€.

La planche complète (8 repas de midi + 7 repas du soir + 9 petits déjeuners) était vendue 220€.

Le prix des repas ne comprend ni le vin ni la bière qui sont vendus sur place.

Taxis bénévoles (premier et dernier jour) : Pour les choristes arrivant par train à la gare d'Alès nous organisons une rotation de "taxis bénévoles" qui pourront vous accompagner à l'accueil pour le retrait de votre dossier, puis éventuellement à nos lieux d'hébergement.

Ces mêmes "taxis bénévoles" peuvent dans le même temps servir de guide aux véhicules vers nos lieux d'hébergement.

Communiquez-nous votre heure d'arrivée par le train dès que vous la connaîtrez.

Les navettes des Fous (toute la semaine) : Les anciens choristes connaissent bien la "grimpe" du Bosquet. Sans toutefois la comparer à l'étape du Galibier nous avons prévu de mettre à la disposition des choristes fatigués, aux heures de "transhumance", une navette qui les amènera à bon port sans souffrir.

Des navettes seront également à disposition des choristes qui ne disposent pas de véhicules pour les allers-retours hébergements ↔ Fort Vauban ou arènes.

Paiement échelonné: Vous pouvez échelonner le paiement de votre inscription **jusqu'à 4 versements** (en cas de difficultés financières des dérogations sont bien sûr possibles. Il suffit de contacter le responsable des inscriptions).

Si vous payez en ligne, vous pouvez effectuer 4 virements par carte bancaire

Si vous payez par chèque, vous devez respecter les conditions ci-dessous

1. Joindre tous vos chèques datés du même jour à votre bulletin d'inscription.
2. Noter la date d'échéance au dos de chaque chèque
3. Le dernier chèque ne doit pas dépasser la date du 15 juillet de l'année de l'édition,

Les chèques vacances sont acceptés.

Offres spéciales

- **Chef de Chœur :** Les Fous Chantants **offrent leur inscription** aux Chefs de chœur à condition de fournir une déclaration du Président de l'association de votre chorale ainsi que la copie d'un article de journal.
- **Parrainage :** Vous avez déjà participé à la semaine chantante, gagnez votre inscription en parrainant deux personnes qui n'ont pas participé depuis 2013.

Parking : Vous pouvez réserver une place de parking à proximité du village des choristes.

La réservation se fait auprès de la responsable des inscriptions.

Le paiement (32 € en 2019) sera encaissé le jour de l'accueil (prévoir chèque ou espèces).

Pour tout renseignement complémentaire
Permanence des Fous Chantants : 04 66 91 00 38
Allô Les Fous ! 06 25 36 73 04 (Isa répond à vos questions)
Site Internet : <http://www.fouschantants.org>